

Délibérations du conseil municipal

N° 024-2020

Séance du 24 juillet 2020

L'an deux mille vingt, et le vingt-quatre juillet à 18 heures30, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, exceptionnellement dans la Salle Polyvalente « Espace Julian », afin d'assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 dans l'organisation de la sortie de l'état d'urgence sanitaire définie par la loi du 9 juillet 2020, est encadrée par le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020.

Sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire,

Etaient présents : Monsieur FLAUGERE Hervé, Madame SOUVETON Anne-Marie, Monsieur GUARINOS Jean-Marc, Madame BONIFACY Sylvie, Madame SAUVADON Césarine, Monsieur MISERERE Gérard, Madame CALEGARI Virginie, Monsieur ROBIN Christophe, Monsieur LAMBERTIN Jean-Pierre, Madame COTEL Laurence, Madame SAUVADE Sandrine, Monsieur MOREL Stéphane, Monsieur PARET Franck (**Arrivé à 18h36 à la question N° 17 « Approbation du procès-verbal de la séance du 04 juillet 2020 »**), Monsieur SARDO Nicolas, Madame CONTESSOTO Sophie, Madame HERMITANT Tamara, Monsieur GRAPIN Jean-Louis, Madame AMAYA Y RIOS Estelle, Madame DANNA Alexandra, Madame FRAISSE Alexandrine, Madame SBABTI Samira, Madame SOLEILHAC Aline, Monsieur DEFFES Jean-Marc.

Absents excusés : Monsieur BOUCK Philippe ayant donné procuration à, Madame SAUVADON Césarine, Madame KERBRAT Isabelle ayant donné procuration à Madame SAUVADE Sandrine, Monsieur AIOSA Fabrice ayant donné procuration à Madame COTEL Laurence, Madame ZENDRINI Mercedes ayant donné procuration à Madame CONTESSOTO Sophie.

OBJET : Vote du Budget Primitif de la Commune de Lapalud – Année 2020

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc GUARINOS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 02 mars 2020,

Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie covid-19,

Considérant que le budget de la commune est élaboré selon l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes depuis le 1^{er} janvier 1997,

Considérant que la commune de Lapalud se situe dans la tranche des communes de 3500 à 10 000 habitants, le budget est voté par nature, croisé d'une présentation fonctionnelle,

Considérant que les taux d'imposition des taxes directes locales 2020 restent identiques à ceux de 2019,

Considérant que le budget de la commune est voté :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2020 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : **3 545 000 €**
- Section d'Investissement : **1 920 300 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Par 20 voix pour, 2 abstentions (Madame SOLEILHAC Aline, Monsieur DEFFES Jean-Marc) et 5 contre (Monsieur GRAPIN Jean-Louis, Madame AMAYA Y RIOS Estelle, Madame DANNA Alexandra, Madame FRAISSE Alexandrine, Madame SBABTI Samira).

- **ADOpte** le Budget Primitif 2020 de la commune.

Date de convocation : 17 juillet 2020

Date d'affichage : 17 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 23

Nombre de votants : 27

Voix pour : 20

Voix contre : 5

Abstentions : 2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400646-20200724-DEL024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2020

Publication : 30/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait conforme
Le Maire,

Hervé FLAUGERE